

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 18 mai 2021

Convocation du : 3 mai 2021

Membres en exercice : 14

Membres présents : 14

Votants : 14

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR GESLAIN DENIS, MR THIREAU JOEL, MME CONNEAU MARIE, MR MAUNOURY REMY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR BLANCHARD BERNARD, MR LELIEVRE RAYMOND.

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2021-026 Suppression du poste adjoint technique territorial.

Vu la délibération du Comité syndical du 20 janvier 2021 décidant de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Vu l'arrêté n°09-2021 du 23 mars 2021 portant sur l'avancement de grade de Mr Cadot Matthieu en qualité d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01 avril 2021 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Sur proposition de Monsieur le Président,
Le Comité syndical, à l'unanimité des présents,

-**décide** de supprimer au 19 mai 2021 le poste d'adjoint technique territorial à raison de 35H hebdomadaires, objet de la délibération ci-dessus énoncée et de l'arrêté du 23 mars 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2021 du SIAEP des Avaloirs, chapitre 012.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 19 mai 2021.

Le Président,
J.-L. LECOURT

